



Partage de patrimoine entre enfants

Par **cleo28**, le **22/08/2012 à 23:24**

Bonjour,rn en 1974 on ma déchu de mes droits parentaux (mineure , sans papiers,sans travail) la grand mere a eu la garde de l'enfant .rnrnma question ; es ce que cet enfant peut réclamer une part de mon patrimoine ? rnrnMerci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **23/08/2012 à 05:59**

Bonjour,oui l'enfant est toujours votre héritier,maintenant cette mesure ne peut servir qu'à ce que l'enfant obtienne,peut-etre du juge, de ne pas avoir de pension alimentaire à vous verser si vous en avez besoin ou vous voir refuser un droit de visite sur vos éventuels petits enfants cordialement

Par **cleo28**, le **23/08/2012 à 17:38**

Merci a vous .